

La FSF recherche un.e président.e et un.e vice-président.e pour la prochaine législature !

Mesdames et Messieurs les membres des associations membres de la FSF,

Les titulaires actuels ne briguant pas un nouveau mandat, notre fédération cherche dans ses rangs un.e président.e et un.e vice-président.e pour le mois de juin 2022, tel que défini dans les statuts de la FSF (art 11.).

Profil du poste de président.e :

- Issu.e des rangs d'une des associations membres de la FSF,
- Bonne connaissance du fonctionnement de l'Etat de Vaud,
- Intérêt pour la négociation et pour le travail en équipe,
- Connaissances de base de la LPERS un atout.

Mission générale du poste de président.e :

- Préparation et présidence des comités centraux.
- Préparation et conduite des Bureaux Exécutifs.
- Responsabilité de la supervision des ressources humaines et des comptes de la fédération.
- Responsabilité de la mise en œuvre de la politique décidée par le comité central et l'assemblée des délégués.
- Représentation de la FSF auprès de diverses instances en lien avec le secrétariat fédératif. - Représentation de la FSF dans les négociations avec la DCERH.
- Représentation de la FSF auprès des associations membres, dans les assemblées générales et auprès des comités de celles-ci.
- Supervision de la communication de la FSF sur ses activités et sur la politique générale en lien avec l'Etat de Vaud.

Temps de travail :

- La charge de travail correspond en principe à environ 10% d'ETP, et demande une certaine flexibilité en fonction des aléas de l'actualité et des activités des associations, avec parfois des engagements en soirée

Durée du mandat :

- Deux ans renouvelable deux fois.

La répartition de la charge de travail entre président.e et vice-président.e peut diverger de l'organisation actuelle, et d'autres formes sont possibles (co-présidence p. ex.).

Vous êtes prêt.e-s à relever ce défi ? Vous avez besoin de davantage d'informations ? Prenez contact avec notre président actuel par mail : alexandre.cavin@fsf-vd.ch. Le délai de candidature court jusqu'au **31.03.2022**.